

FICHE DE POSTE

INTITULE
Délégué(e) territorial(e) de l'Orne F/H

Familles professionnelles	Santé
Codes fiches RET	TSAN000001
Correspondances RIME	FP2AFS01
Correspondances UCANSS	O708
Emplois types	Administratrice / Administrateur de santé publique
Quotité	100%

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI		
ETAT - Fonctionnaire	COMEX ☐ A ☒ B ☐ C ☐ Corps : Inspecteur de l'action sanitaire et sociale HC/Attaché principal Grade : Groupe RIFSEEP : 2	
Contractuel de droit public	CDI ☐ CDD ☒ Durée : 3 ans	
Régime de protection sociale	Agent de direction ☐ Praticien conseil ☐ Personnel soignant ☐ Cadre ☒ Employé ☐ Informatique ☐	
	RG ☒ MSA ☐	Niveau : 8

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE
AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE ☒ Cité administrative- Place Bonet -ALENCON ☐ 2 Place Jean Nouzille - CAEN ☐ Cité administrative, 18 bd Georges Chauvin, EVREUX ☐ 31 rue Malouet – ROUEN ☐ Place de la Préfecture – SAINT LO

DIRECTION	DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ORNE
POLE	

MISSIONS PRINCIPALES DE L'ARS

L'Agence Régionale de Santé a pour mission d'assurer, à l'échelon régional, le pilotage d'ensemble du système de santé. Elle est responsable de la sécurité sanitaire, des actions de prévention menées dans la région, de l'organisation de l'offre de soins en fonction des besoins de la population, y compris dans les structures d'accueil des personnes âgées ou handicapées. Elle garantit une approche cohérente et efficace des politiques de santé menées sur le territoire et favorise une plus grande fluidité du parcours de santé, pour répondre aux besoins des populations.

MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION

Les missions du délégué départemental sont fondées sur le principe de proximité et sur la connaissance de l'environnement départemental et des acteurs locaux.

En lien avec les directions métiers de l'agence et en cohérence avec la stratégie régionale, il est chargé :

- d'animer et coordonner la mise en œuvre du Projet régional de santé dans le département de l'Orne à chaque niveau territorial infra-départemental adéquat ;
- d'assurer l'interface entre le niveau régional et départemental, c'est-à-dire qu'il contribue à la bonne connaissance du territoire en d'une part, faisant remonter au niveau régional les propositions aptes à répondre aux problématiques locales, et d'autre part, en relayant au sein du département, au plus près du terrain et des besoins, les politiques régionales de l'ARS
- d'animer et d'accompagner les acteurs locaux au niveau territorial le plus adapté en mettant notamment en œuvre les outils utiles à la réalisation de ses objectifs et de santé : Contrats locaux de santé, Groupement hospitaliers de territoires, projets de santé territoriaux, conseils territoriaux de santé...
- d'organiser, le cas échéant, les liaisons avec l'autorité préfectorale, notamment en matière de veille et de sécurité sanitaire et environnementale et avec le conseil départemental, notamment dans le champ médico-social
- de mettre en œuvre dans le cadre d'un mandat (feuille de route pluriannuelle co-construite) les actions concourant à l'atteinte des objectifs de la politique régionale de santé et plus particulièrement la mise en place de parcours de santé au profit des populations du territoire dont il a la charge. Il est garant de la cohérence territoriale et de la transversalité de l'action de l'Agence.

A ce titre plusieurs domaines relèvent prioritairement de son implication et ses interventions :

- les contributions à l'organisation générale, à la stratégie et à la politique de santé menée par l'ARS,
- les contributions thématiques en rapport avec les préoccupations territoriales ou encore sur des domaines régionaux dont il peut être spécifiquement chargé,
- les interventions auprès des établissements de santé en termes de contributions aux conseils de surveillance, actions de recomposition et de régulation de l'offre de soins, groupements hospitaliers de territoires,
- l'implication dans les projets de modernisation de l'offre de soins libérale et ambulatoire notamment de premier recours,
- l'animation des projets territoriaux et leur mise en œuvre notamment par les contrats locaux de santé (C.L.S), les contrats de ruralité, la politique de la ville,
- l'implication forte et attendue dans la politique départementale de lutte contre la perte d'autonomie des personnes âgées ainsi que dans les actions d'amélioration de la prise en charge du handicap,
- la mobilisation dans les projets sociaux de territoire et la convergence des actions publiques,
- l'animation de la transversalité interne et externe.

La relation avec les partenaires extérieurs, institutionnels autant que professionnels, et l'animation des conseils territoriaux de santé à l'échelle des territoires de démocratie sanitaire.

Pour la mise en œuvre de l'ensemble de ses missions, le délégué départemental :

- dispose d'une feuille de route arrêtée par le directeur général, après co-construction entre celui-ci et l'ensemble des directions de l'ARS ;
- est responsable de son action à travers des objectifs annuels de moyens et résultats fixés dans sa feuille de route
- anime le territoire notamment à travers l'animation le(s) conseil(s) territorial(ux) de santé et la définition et la conduite des projets territoriaux de santé,
- rend compte de ses actions à la direction générale, aux directions métiers concernées, ou aux comités ad' hoc.
- représente le Directeur Général dans le département de l'Orne.

Le délégué départemental possède des compétences dans les domaines sanitaire, médico-social, prévention et promotion de la santé et sécurité sanitaire et environnementale.

Le délégué départemental, sur mandat du directeur général de l'ARS assure les relations avec les autorités préfectorales et les élus du département dans son domaine d'intervention.

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui ☐ Non ☒

Nombre de personnes encadrées : Sans objet

Placé directement sous l'autorité du Directeur Délégué Départemental, le/la délégué(e) territorial(e) participe à la déclinaison de la politique régionale de santé dans le département à travers la feuille de route et les objectifs fixés au Directeur délégué départemental.

Plus particulièrement, le/la délégué(e) territorial(e) est chargé(e), sous l'autorité du Directeur délégué et en lien avec les Directions métier ;

- Dans le domaine de la démocratie sanitaire :
 - préparer, d'animer et de coordonner les travaux des instances (Conseil territorial, commissions spécifiques, bureau, groupe de travail).
 - de développer la participation des acteurs et favorise le débat public.
- Dans le domaine médico-social :
 - contribuer à la mise en place des coordinations (préparation des tables stratégiques MAIA, préparations des dossiers de la conférence des financeurs, de la CDCA).
- Dans le domaine du 1^{er} recours :
 - contribuer à l'adaptation de l'offre par l'accompagnement de projets structurants (MSP/PSLA, PTA, CTPS, ...)
- Dans le domaine hospitalier :
 - contribuer au suivi du déploiement des GHT sur le département.
- Dans une approche transversale :
 - animer les travaux et groupes de travail des contrats locaux de santé (CLS) dont il/elle a la charge.

Le/la délégué(e) territorial(e) intervient en suppléance du directeur délégué et sur la demande de celui-ci. Il/elle participe aux groupes de travail se constituant et en assure le fonctionnement.

Il/elle mobilise l'ensemble des données statistiques internes permettant le maintien à jour du diagnostic territorial.

Activités annexes :

Le/la déléguée(e) territorial(e) sera amené(e), en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur délégué, à le représenter dans certaines situations.

Interlocuteurs et partenaires :

Le personnel de l'ARS de Normandie, les partenaires, personnes extérieures à l'institution

Liens hiérarchiques :

Directeur délégué départemental

Spécificités du poste / contraintes :

- Déplacements dans le département
- Horaires modulables
- Parfaite maîtrise des outils bureautique (tableur notamment)
- Bonnes connaissances des données de santé institutionnelles
- Expérience et acquis attendus dans les domaines de la gestion et ingénierie de projet, la compréhension des enjeux de santé, et des acteurs de la santé
- Bonne capacité relationnelle et qualité rédactionnelle
- Participation au Centre Opérationnel Départemental
- Astreintes administratives
- Déclaration Publique d'Intérêts

COMPETENCES REQUISES SUR LE POSTE

Il s'agit ici des compétences requises sur le poste et non des compétences acquises de l'agent

Expert : domine le sujet, voire est capable de le faire évoluer – Capacité à former et/ou à d'être tuteur. La notion d'expert est ici distincte des certifications ou agréments attribués par les ministères dans l'exercice de certaines fonctions spécifiques.

Maîtrise : connaissances approfondies – Capacité à traiter de façon autonome les situations complexes ou inhabituelles

Pratique : connaissances générales – Capacité à traiter de façon autonome les situations courantes ;

Initié : connaissances élémentaires, notions – capacité à faire mais en étant tutoré ;

Connaissances : E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	E (4)	M (3)	P (2)	I (1)
Environnement institutionnel et administratif : organisation, fonctionnement et missions de l'agence régionale de santé, ses acteurs et leurs rôles	X			
Environnement politique et économique	X			
Posséder une bonne connaissance des politiques publiques de santé dans toutes ses dimensions (ambulatoire, prévention- promotion de la santé, hospitalier, médico- sociale), les systèmes de santé (bases de données) et les acteurs de la santé		X		
Maîtriser les principales méthodes de la conduite de projet	X			
Médias et techniques de communication		X		
Droit administratif général			X	

Savoir-faire : E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	E (4)	M (3)	P (2)	I (1)
Travailler en transversal avec les différents partenaires	X			
Repérer les sujets émergents	X			

Animer des groupes de travail		X		
Conduire des programmes et des projets et savoir en restituer les résultats	X			
Capacité à décider, orienter et coordonner les travaux en situation complexe		X		
Capacité à faire des propositions		X		
Capacité à rendre compte		X		
Mettre en œuvre les techniques de la communication professionnelle		X		
Savoir-être : E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	E (4)	M (3)	P (2)	I (1)
Avoir le sens de la diplomatie/médiation		X		
Sens des relations humaines et travail en équipe		X		
Faire preuve d'autorité et de leadership		X		
Capacité d'adaptation	X			
Représenter l'Etat et/ou son institution		X		
Rigueur dans la réalisation des missions	X			
Rester maître de soi		X		
Résister au stress		X		
Discrétion professionnelle	X			

CONTACTS

Pôle Développement RH
02.32.18.31.42 / 02.32.18.26.61 / 02.32.18.26.75
ARS-NORMANDIE-CANDIDATURE@ars.sante.fr

DATE D'ECHEANCE

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser pour le 19 avril 2021 au pôle Développement RH
- E-mail : ARS-NORMANDIE-CANDIDATURE@ars.sante.fr